



## Avis d'attribution

Occupation du Domaine Public

AT ODP-2019-04

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bergerac  
19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08  
Adresse internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

### Objet de la consultation :

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle du domaine public communal, situé Port de Cadouin, 24100 Bergerac, pour y exercer une activité de marchés nocturnes de producteurs et/ou d'artisans, moyennant le versement d'une redevance.

### Critères d'attribution :

- Qualité des produits proposés, la Ville de Bergerac privilégie des produits artisanaux, authentiques, mettant en valeur les terroirs (50%) ;
- Adéquation des tarifs des produits proposés par le candidat par rapport aux préconisations de la Collectivité : 12€ maximum l'assiette salée, 2€ la bière, 2€ le verre de vin, 6€ la bouteille de vin, 1€ la bouteille d'eau, dessert entre 2€ et 5€ selon la proposition (30%) ;
- Mise en valeur des produits par une présentation originale, soignée, festive, de qualité (20%).

Un contrat est signé entre la **Ville de Bergerac** et l'**association des Producteurs du Bergeracois** ayant répondu à un appel à candidature pour l'organisation des marchés nocturnes, les « **Tables du Terroir** » dans le cadre des Estivales 2019 sur le Port de Bergerac.

**Durée de l'occupation du domaine public** : L'occupation du domaine public sera consentie tous les lundis pour la durée des Estivales 2019 et selon les dates suivantes, les soirs :

*Mois de juillet* : lundi 15 juillet, lundi 22 juillet, lundi 29 juillet.

*Mois d'août* : lundi 5 août, lundi 12 août, lundi 19 août, lundi 26 août.

### Voies et délais de recours :

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00) :*

- *un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 26 août 2019

Les documents communicables de la convention d'occupation du domaine public sont disponibles auprès de Guylaine DOAT au 05 53 74 66 71.